



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## Universitätsbibliothek Paderborn

**Dialogue De La Tres-Sainte Vie De La Vierge Marie. De  
ses eminentes perfections, & les devoirs que nous luy  
deuons rendre**

**Pont-A-Movsson, 1649**

CXXXVIII. Quels profits peut on retirer de la tres-sainte vie, & des  
excellentes vertus de la Vierge?

[urn:nbn:de:hbz:466:1-46934](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-46934)

98 *De la tres-saincte vie*  
publioit, & leur en rendoit de pa-  
reils, ou de plus grands, si faire se  
pouuoit.

CXXXVII.

*Comment paruint elle au comble de  
toutes les vertus?*

En premier lieu, parce qu'à cha-  
que moment de sa vie, elle tâchoit  
de deuenir plus saincte: Elle exer-  
çoit ses actions avec tous les efforts  
d'esprit, & l'étenduë de sa charité;  
de sorte qu'elle faisoit tout excel-  
lemment, & parfaitement: D'a-  
uantage, aiant des tres-ardens de-  
sirs de choses grandes, & difficiles,  
elle les executoit en temps, & lieu,  
& par ordre, agissant en tout, ainsi  
que Dieu le desiroit, avec vne telle  
pureté d'intention, qu'au moins à  
la fin de ses iours elle acquit le com-  
ble des vertus, & de la perfection.

CXXXVIII.

*Quels profits peut on retirer de la  
tres-saincte vie, & des excellentes  
vertus de la Vierge;*

Premierement qu'il faut faire

tres-grand estat de cette grande, &  
Souveraine Princeſſe. 2. Que nous  
la deuons honorer d'un culte parti-  
culier: 3. Mettre apres Dieu toute  
nostre confiance en elle, n'y aiant  
point d'autres moyens plus asseu-  
rez de salut, que son aide, & son se-  
cours. 4. Nostre deuoir nous oblige  
de l'aimer, comme la plus aimable  
de toutes les creatures. 5. D'imiter  
ses heroïques vertus, pour luy  
mieux ressembler. 6 De luy rendre  
des actions de graces immortelles,  
& nous offrir tous les iours à son  
seruice.

CXXXIX.

*Nous voit elle lors que nous luy ren-  
dons nos deuoirs?*

Elle ſçait tout ce qui ſe paſſe par  
tout le monde, meſme les plus pe-  
tites penſées des cœurs: car cette  
cognoiſſance appartient à l'état de  
la Mere de Dieu, de l'Avocate ge-  
nerale des hommes, & de la Reine  
du Ciel, & de la terre, diſent les  
theologiens; par conſequent tou-